

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/054

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 08/09/2025

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
03/09/2025 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 12

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,  
PRALON, LECLERC ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, COUDRY,  
DUMORTIER, PONS, LAOUGE.

Procurations de vote : 6

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine DELESSARD, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Geneviève SIMON BOUVRET, Florent DUMORTIER donne pouvoir à Sébastien COUDRY, Annie SANDER donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Catherine BORRINI donne pouvoir à François PONS

Absent excusé : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE TOILETTES  
AUTONOMES**

**Rapporteur : Françoise GILLET**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025/024 du 07/04/2025, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux 2025.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de toilettes autonomes sur le complexe sportif Claude PREIONI.

Publié le 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250908-2025061-DE

Berger  
Levrault

Ce secteur fréquenté toute l'année ne dispose d'aucun sanitaire accessible. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la commune a donc le projet d'équiper ce secteur de toilettes publiques autonomes.

Il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

2 offres ont été reçues :

- Entreprise SAGELEC avec option pare-vue pour un montant de 30 389,00 € HT soit 36 466,80 € TTC
- Entreprise TOILITECH pour un montant de 34 100,00 € HT soit 40 920,00 € TTC

En date du 7 juillet 2025, la commission Patrimoine s'est réunie pour examiner les offres reçues et propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise SAGELEC, mieux-disante.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *de retenir l'offre de l'entreprise SAGELEC d'un montant de 36 466,80 € TTC.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

**Fait et délibéré, le 8 septembre 2025**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

